Publication: mardi 2 juin 2020 08:01

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat lors de la discussion sur le projet de loi relatif aux nouvelles mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Il a notamment regretté que celui-ci se traduise, dans sa version initiale, par l'habilitation demandée par le gouvernement pour prendre un grand nombre d'ordonnances, au mépris des droits du Parlement – ordonnances qui n'étaient pas toutes justifiées, tant s'en faut, par l'urgence. Grâce aux deux Chambres du Parlement, ce nombre d'ordonnances a été très sensiblement revu à la baisse, au bénéfice d'articles de loi formulés « en clair ».

Jean-Pierre Sueur est intervenu le 26 mai pour s'opposer à l'extension de la création, dans trente départements, de cours criminelles départementales alors qu'une expérimentation a été adoptée pour dix départements... et que la garde des Sceaux n'a remis, à ce jour, aucune évaluation de cette expérimentation ; il a aussi demandé que la réforme de la justice des mineurs donne lieu à un projet de loi et non plus à une ordonnance.

>> Lire son intervention

>> Voir la vidéo

Jean-Pierre Sueur est revenu sur ces deux sujets lors de la séance du 28 mai :

Sur la justice des mineurs

>> Lire son intervention

Sur le refus d'extension à trente départements des cours criminelles départementales

>> Lire son intervention

Sur l'instauration pour les intermittents du spectacle d'une « année blanche »

>> Lire son intervention

Sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires

- >> Lire son intervention
- >> Lire l'article de Tahiti Infos